

## **GE\_GERICHTE A/2877/2022 vom 28. März 2023**

GE Cour de justice, 2023-03-28, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_2877\\_2022](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2877_2022)

FR: GE\_GERICHTE A/2877/2022 du 28 mars 2023

IT: GE\_GERICHTE A/2877/2022 del 28 marzo 2023

### **Erwägungen**

#### **E. 8**

Le principe de la bonne foi ni le devoir d'information des autorités administratives (art. 27 LPG) n'ont non plus été violés. En effet, la recourante ne pouvait ignorer son obligation de faire valoir le droit à l'indemnité en cas de RHT dans le délai précité de trois mois. Bien que la recourante ait fait opposition à la décision de l'OCE, elle a dûment été renseignée, tant dans les décisions des 6 novembre 2020 et 4 février 2021 de l'OCE, dans lesquelles ce dernier s'opposait à l'indemnisation (sous la mention « Remarque importante » en gras), que dans les décisions sur opposition de l'OCE de 21 janvier 2021 et dans la décision de suspension du 22 avril 2021 (sous la mention « Note Importante » en gras). Il convient également de souligner que les formulaires de demande et décompte d'indemnité en cas de RHT signés le 4 janvier 2022 pour le décompte du mois de novembre 2020, et le 24 janvier 2022 pour les décomptes de janvier à avril 2021 spécifient également sous la mention « Délai de remise » en gras que ce délai s'applique même en cas d'opposition. Par conséquent, le cas présent est différent de celui jugé par la chambre de ceans le 22 décembre 2022 (ATAS 1181/2022) où celle-ci a admis une violation du devoir d'information de l'OCE. En effet, dans la cause jugée, la décision de l'OCE s'opposant à l'indemnisation ne contenait aucune indication quant au délai de trois mois pour exercer son droit auprès de la caisse.

#### **E. 9**

Infondé, le recours sera ainsi rejeté.

#### **E. 10**

Pour le surplus, la procédure est gratuite (art. 61 let. fbis a contrario LPG).  
**PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant À la forme :**

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.